



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° : 233A - 2024

Nomenclature : 6.1

Publication numérique le : 25.09.2024

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT SUR LE PARKING
"ROND" SITUE ENTRE LE 09 ET LE 27
DE LA RUE JACQUES BREL LE 03
OCTOBRE 2024 À PARTIR DE 17 H 00
JUSQU'A 23 H 00 À L'OCCASION D'UNE
RÉUNION DE QUARTIER ORGANISÉE
PAR LA MAIRIE DE LABÈGE**

Le maire de la commune de LABEGE,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code Pénal et son article R.610-5 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et R.417-11 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et son article L.511-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le message « Vigipirate » émanant de la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 14/05/2024 concernant le niveau « urgence attendant » maintenu sur l'ensemble du territoire national et de l'adaptation de la posture « Vigipirate » sur la période « été-automne 2024 » ;

Rue de la Croix Rose – 31670 LABEGE – Tél. 05 62 24 44 44 – Fax 05 62 24 41 97 - e-mail : accueil@ville-labege.fr

Considérant qu'une réunion de quartier est organisée par la mairie de Labège le 03 octobre 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et faciliter l'organisation de cet événement ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement la circulation et le stationnement sur le parking "Rond" situé entre le 09 et le 27 de la rue Jacques Brel.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Interdiction de circulation et de stationnement :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur le parking "Rond" situé entre le 09 et le 27 de la rue Jacques Brel, le 03 octobre 2024 de 17 h 00 à 23 h 00.

ARTICLE 2 : Protection et signalisation :

En raison des restrictions qui précèdent, des barrières de sécurité et de la signalisation temporaire sont mis en place momentanément par les services techniques municipaux pour fermer à la circulation et au stationnement à tout type de véhicule depuis l'accès au parking situé sur entre les numéros 09 et 27, de la rue Jacques Brel.

La continuité piétonne est assurée sur le lieu de l'évènement ainsi qu'aux abords.

L'accès et le libre accès aux véhicules de secours, d'urgence et de service public sont possibles et facilités pendant toute la durée de l'occupation temporaire du domaine public.

ARTICLE 3 : Infractions :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Publication et affichage :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Labège.

ARTICLE 5 : Exécution :

Monsieur le Maire de Labège,
Le Directeur Général des Services,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente de Saint-Orens de Gameville,
Les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Fait à Labège, le 24.09.2024
Pour copie conforme
Le maire

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **233A_2024**
 Objet : **PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING "ROND" SITUE ENTRE LE 09 ET LE 27 DE LA RUE JACQUES BREL LE 03 OCTOBRE 2024 À PARTIR DE 17 H 00 JUSQU'A 23 H 00 À L'OCCASION D'UNE RÉUNION DE QUARTIER ORGANISÉE PAR LA MAIRIE DE LABÈGE**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-09-24 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 6.1 - Police municipale
 Identifiant unique : 031-213102544-20240924-233A_2024-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20240924-233A_2024-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_6385.pdf Nom métier : 99_AR-031-213102544-20240924-233A_2024-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	62.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 septembre 2024 à 14h26min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 septembre 2024 à 14h26min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 14h26min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 14h26min23s	Reçu par le MI le 2024-09-24

